

## CA CONSOLIDÉ 9 MOIS : + 17,4 %

- Ventes de marchandises : + 14 %
- Intégration du pôle « services »



Le Groupe Jeanjean occupe une place de leader sur le marché des vins de qualité du Sud de la France : Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône, Provence, Sud-Ouest

### Information financière :

Jean-Michel CHOFFEL  
Tél : 04 67 88 80 00  
jm.choffel@jeanjean.fr  
www.jeanjean.fr

Second Marché  
ISIN FR0000053043  
Reuters JNJV .PA  
Bloomberg JEA FP

en milliers d'Euros

Société mère	2002	2003	écart
<b>Ventes de marchandises</b>			
1er trimestre	20.118	19.631	-2,42%
2ème trimestre	23.796	28.206	18,53%
3ème trimestre	24.282	28.185	16,07%
Cumul à fin septembre	68.197	<b>76.022</b>	11,47%

Groupe consolidé	2002	2003	écart
<b>Ventes de marchandises</b>			
1er trimestre	29.481	32.097	8,87%
2ème trimestre	34.393	41.175	19,72%
3ème trimestre	36.021	40.653	12,86%
Cumul à fin septembre	99.895	<b>113.925</b>	14,04%

### CA global intégrant l'activité "services"

Cumul à fin septembre	102.214	<b>120.026</b>	17,43%
-----------------------	---------	----------------	--------

Le chiffre d'affaires "ventes de marchandises" connaît encore sur ce troisième trimestre une évolution très favorable (+16% sur Jeanjean SA et + 13% pour le Groupe consolidé).

En particulier, après un début d'année marqué par un contexte difficile, les ventes à l'exportation retrouvent une croissance soutenue.

Les ventes domestiques poursuivent leur progression en grande distribution et plus encore sur le secteur du traditionnel (hôtellerie, restauration, cavistes).

A fin septembre, les ventes consolidées affichent une hausse de 14% (+ 5,4% à périmètre constant).

Rappelons que l'activité « services à la viticulture » a été regroupée au sein du pôle COMOSUD en début d'année 2003. Cette activité apparaît dorénavant aux côtés des ventes de marchandises pour constituer le CA consolidé global du Groupe qui totalise 120 M€, en progression de 17,4% par rapport au chiffre d'affaires ventes de marchandises et prestations de services à fin septembre 2002.